

SORTIR PLUS

À PARTIR DE 75 ANS

SORTIR PLUS. C'est quand vous voulez

Aller chez le coiffeur, retrouver ses amis, faire ses courses, voir des spectacles... Vous avez 75 ans et plus, vous éprouvez des difficultés à vous déplacer. À votre demande, quand vous le voulez, votre caisse de retraite complémentaire met à votre disposition son service **SORTIR PLUS** pour vous accompagner, à pied ou en voiture.

SORTIR PLUS

Je sors si je veux



SORTIR PLUS

Pour tout renseignement,
appelez votre conseiller au

0 810 360 560

Service 0,05 €/min
+ prix appel

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Mars 2019



Avec l'Agirc-Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour une action sociale et solidaire : AGZL LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BT) • APICIL • IRKEM • KLESIA • MALAKOFF MEDERIC HUMANIS

UNE ACTION
SOCIALE
Retraite
complémentaire
agirc-arrco

Un service de l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire

L'AGIRC et l'ARRCO sont les organismes qui vous versent votre retraite complémentaire. Mais leur mission ne s'arrête pas là. Une action sociale est là pour vous aider à bien vivre votre retraite. Elle met en place des services qui permettent de faciliter vos sorties quand vous le souhaitez.

Le service SORTIR PLUS en est la preuve.

» **À qui s'adresse SORTIR PLUS ?**
Vous, à partir de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire.

» **Comment ça marche ?**

- Vous appelez un conseiller au numéro qui figure sur ce document.
- Votre conseiller organise votre sortie avec vous : aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...
- Votre accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue et vous conduit où vous voulez. Selon le cas, il peut rester à vos côtés ou revenir vous chercher. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.

» **Qui vous accompagne ?**

Il s'agit d'un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par votre caisse de retraite. Si vous connaissez vous-même un organisme de ce type, et s'il est agréé par l'AGIRC et l'ARRCO, signalez-le à votre conseiller.

» **Comment régler chaque sortie ?**

Avant d'organiser votre sortie, vous passez commande d'un chèque **SORTIR PLUS**.

Il s'agit d'un chèqueier Emploi Service Universel (CESU) d'une valeur de 150 € (10 chèques **SORTIR PLUS** de 15 € chacun). Par chèqueier, votre participation forfaitaire sera de 15 € pour le premier chèqueier, de 20 € pour le deuxième chèqueier et de 30 € pour le troisième chèqueier, le reste étant pris en charge par votre caisse de retraite. Vous pouvez bénéficier de trois chèques par an maximum.

À noter : ces chèques **SORTIR PLUS** ne peuvent pas servir à payer d'autres prestations : aide à domicile, femme de ménage, courses, séjour de vacances, billets de train ou d'avion, restaurant, taxi...

» **Combien ça coûte ?**

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Le montant correspondra à un nombre de chèques **SORTIR PLUS** qui sera déterminé avec vous au moment de l'organisation de chaque sortie.

Comment obtenir plus d'informations ?
auprès d'un conseiller au

0 810 360 560

Service 0,05 € / min
+ prix appel

